



Barème d'honoraires

(selon arrêté du 10 Janvier 2017)

Prix public TTC	% DE COMMISSION
De 0 à 99 000€	6,5 %
De 100 000€ à 299 000€	6 %
> à 300 000€	5 %

Le prix public comprend la TVA au taux de 20%

Nos honoraires sont à la charge de l'acquéreur

Ils comprennent les prestations de visite, de négociation et de constitution du dossier de vente

N° de Carte Professionnelle **CPI 6401 2019 000 039 924**, délivrée le 15/03/2019 par la CCI de Bayonne 64100, carte portant la mention « Transaction sur Immeubles et fonds de commerce ».